

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD208

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en position normale d'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le statut d'EPA, nous demandons que les agents transférés soient en Position Normale d'Activité et non détachés et que le statut des personnels soit exclusivement de droit public.